

ASSEMBLÉE NATIONALE4 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

N° AS731

AMENDEMENT

présenté par

M. Bentz, M. Casterman, M. Monnier, Mme Sicard, Mme Dogor-Such, Mme Pollet, Mme Lorho,
Mme Hamelet, M. Odoul, Mme Loir, M. Bernhardt et Mme Ranc

ARTICLE 13

À la fin de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aide à mourir »

les mots :

« euthanasie ou le suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement dissipe l'équivocité du vocable d'aide à mourir.